

## ÉDITO

Dans un contexte Européen où les politiques d'austérité affaiblissent l'activité économique, font progresser le chômage, la précarité et diminuent le pouvoir d'achat, le gouvernement Français organise une conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012.

Si la CGT s'en félicite et compte bien s'en saisir pour débattre des revendications des salariés, elle continue à exiger une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux et relancer l'économie, mais aussi des mesures immédiates.

Il n'est point besoin de rappeler que vue la situation actuelle et suite à la politique régressive des dernières années, le gouvernement est en devoir de prendre des décisions rapides et concrètes.

La déclaration du 1er ministre : « Une forte hausse du SMIC mettrait aussi à mal les finances de l'Etat, avec ses répercussions sur la masse salariale de la fonction publique au sens large (Etat, collectivités, hôpitaux) - quelque 890.000 agents sont au niveau du salaire minimum » n'est pourtant pas de bonne augure et continue de jeter l'opprobre sur les fonctionnaires toujours considérés comme des charges insupportables et non comme des personnels utiles à l'intérêt général.

La conférence sociale ne doit pas envoyer les salariés et leurs organisations syndicales dans les bras de Morphée !

Restons bien en éveil, solidaires, unis, bien calés dans les starting-blocks, prêts avec nos revendications pour toute mobilisation sociale !

Alors, salariés du secteur public ou privé, privés d'emploi, précaires et retraités, à quelques semaines de l'ouverture des JO de Londres, attention : « à vos marques, prêts ..... »

## Conférence sociale juillet 2012 : Pour la croissance et la justice sociale, la CGT propose

La CGT se félicite de la tenue en juillet d'une conférence sociale organisée par le gouvernement.

Après des années de politique régressive dans le domaine de l'emploi et du pouvoir d'achat, des services publics, d'atteintes aux libertés syndicales, les attentes des salariés sont grandes.

La CGT aborde cette étape du dialogue social avec pour chacun des sept thèmes retenus par le gouvernement Ayrault, une série de propositions.

Elle aura la même démarche en ce qui concerne les thématiques qui n'ont pas été retenues pour la conférence qui se déroulera les 9 et 10 juillet prochains dans l'enceinte du Conseil Economique, Social et Environnemental.

### Ce que la CGT propose

Stopper les réformes régressives dans tous les services publics.

Répondre aux urgences sociales par le prisme des droits fondamentaux : logement, éducation, santé, travail !

Déployer des politiques publiques de nature à satisfaire les besoins y compris nouveaux (allongement de la durée de vie, petite enfance, aide à l'autonomie.

Définir et mettre en œuvre des services publics au service du développement économique, industriel, social et territorial.

Définir une politique pluri annuelle de l'emploi : volume, nature, formation.

Assurer le financement des politiques et services publics : réforme fiscale, pôle financier public, politique monétaire et de crédit.

le volet salarial avec l'obligation de « dégeler » le point d'indice dans la fonction publique.

Evidemment, cette conférence sociale doit se tenir sous la pression des salariés, le 4 pages confédéral y participe, à nous de le faire vivre.

Vous trouverez les 4 pages à l'adresse suivante :

<http://www.cgt.fr>

TRAVAILLEZ PLUS  
GAGNEZ MOINS



La Gazette des collèges  
N°7 - juillet 2012

Contact ATC  
[syndicat.cgt@cg13.fr](mailto:syndicat.cgt@cg13.fr)  
Tél : 04-13-31-19-70  
Contact ATI  
[cgtati13@gmail.com](mailto:cgtati13@gmail.com)

## Statutaire

### Mobilité

Malgré la revendication portée le 17 novembre dernier quand à la création d'une véritable CAP de mutation, la mobilité 2012 pour les ATC s'est déroulée sans véritable avancée.

En effet, à part quelques statistiques présentées en début de réunions, aucune transparence des opérations n'a existée, semant encore le trouble chez les agents.

La CGT a réaffirmé lors de cette réunion, la nécessité d'organiser une CAP afin d'avoir tous les éléments permettant de répondre aux agents sur leur mobilité.

Comme d'habitude, le CG13, par l'intermédiaire de sa DRH, refuse toute transparence des opérations de mobilité.

Cela reste à gagner, est en jeu la démocratie la plus élémentaire.

les agents d'accueil sont les seuls personnels ouvriers à ne pas être soumis à astreinte (article 10 du titre V du décret « Lang » relatif à l'ARTT.

la pause de 20 mn peut coïncider avec la pause repas (circulaire 2002-007 du 21.1.2002)

le reclassement médical peut être effectué hors établissement scolaire (décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985).

## Complémentaire santé et jour de carence

**Le 5 Juin, la DGS, Madame AGIER, a communiqué à la commission d'action sociale composée des syndicats et de l'administration, les propositions concernant la protection sociale complémentaire conformément au décret N° 2011-1474.**

**L**e calendrier de la mise en œuvre sera le suivant :

-29 juin 2012 : consultation du CTP.  
-En septembre : la commission permanente instaurera les participations financières.

-En octobre : prise en compte des premiers contrats.

-En janvier 2013 : démarrage effectif.

### Les propositions du CG13 :

La participation mensuelle devait être modulée par catégorie, A, B et C. Après débat, il a été proposé

de se baser sur l'indice en début de grade pour les A et B dont les indices sont très faibles, cet ajustement permettant une plus grande équité. Cela ne change rien pour la catégorie C.

La participation se montera à :

25 euros/mois pour la catégorie C

20 euros/mois pour la catégorie B

10 euros/mois pour la catégorie A

25 euros/mois pour les assistantes familiale.

Les contractuels de plus d'un an bénéficieront également de la mesure. Coût de l'opération : 1 890 000 euros.

**Commentaire de la CGT : l'effort aurait pu être plus important et on peut regretter que le quotient familial n'ait pas été pris en compte.** La CGT avait pourtant initié une pétition qui avait recueilli de très nombreuses signatures pour une meilleure participation de notre employeur.

### Jour de carence : une injustice en appelle une autre...

« C'est la loi... j'applique la loi ! » dit le Président du Conseil Général. Cela a le mérite d'être clair.

Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le CG13 va appliquer cette mesure injuste.

Si le nouveau gouvernement n'abroge pas cette décision prise par l'ancien, les retenues s'effectueront à partir du 1er mai avec effet sur la fiche de paye au 1er août, la circulaire n'étant parue que fin mars. La somme dégagée par cette mesure est estimée à 750 000 euros par an.

Le CG13 propose de reverser cette somme en régime indemnitaire en une seule fois à la catégorie C, pérennisant de fait la « prime exceptionnelle » de 150 euros payée au mois d'avril.

### Commentaire de la CGT :

Cette mesure est démagogique ! La faible rémunération des agents de catégorie C et leur perte de pouvoir d'achat sur ses 10 dernières années est une réelle injustice et le CG 13 a sa part de responsabilité dans cette situation des catégories C ;

... on ne combat pas une injustice en utilisant une autre injustice ;

... cette mesure unique ne compense pas la faible rémunération et la perte de pouvoir d'achat des catégories C pendant les 10 dernières années (soit une moyenne de 260 euros /mois !).

## APRES LE 17, ON NE LÂCHERA RIEN !

**A**près l'incontestable succès de la manifestation des ATC le 17 novembre 2011, la FSU et la CGT tirent un bilan positif de l'action devant le CG13.

Plus de 30% de grévistes, 500 manifestants, mobilisation bruyante et colorée, de nombreux médias présents (TF1, FR3, la Marseillaise), jamais le CG13 n'avait connu une telle mobilisation !

Les annonces en début d'année du Président Guérini n'ont pas répondu aux revendications des personnels des collèges, avec

l'attribution en tout et pour tout, d'une prime de 130 euros.

Aujourd'hui, le budget du CG13 a été voté, avec, pour les ATC, 18 postes créés.

### C'EST LE RÉSULTAT DE LA MOBILISATION !

Initialement, aucune création de poste n'était envisagée.

Le nombre de postes est insuffisant, mais ils sont le fruit de l'action du 17 novembre 2011.

Concernant les autres revendications :

-Rien sur les carrières

-Rien sur le système de remplacement

-Rien sur les IAT, sauf une note scandaleuse de l'administration qui inciterait à diviser encore les personnels avec l'exclusion des détachés, des postes aménagés et des personnels logés !

-Menaces persistantes sur la circulaire ARTT avec la remise en cause de la pause de 20mn.

**C'EST INACCEPTABLE !  
UNE ACTION EST D'ORES ET DEJA  
ENVISAGÉE A LA RENTRÉE 2012 !**

## FONCTION PUBLIQUE : Augmenter les salaires et le pouvoir d'achat, c'est juste, possible et urgent !

Des salaires écrasés dans toutes les catégories :

**Le SMIC ayant été réévalué au 1er décembre 2011, puis au 1er janvier 2012, les plus bas traitements des personnels de la Fonction publique sont impactés, en passant de nouveau sous le minimum légal.**

Après avoir réactivé l'indemnité différentielle durant 1 mois, l'ancien ministre est revenu au point d'indice dès le 1er janvier pour une nouvelle « remise à niveau » des bas salaires de la Fonction publique.

Le nombre d'agents concernés est tout sauf anecdotique puisqu'environ 1 million sont directement touchés par le saupoudrage indiciaire du 1er janvier.

Il aboutit également à un tassement des carrières sans précédent. Pour s'en tenir à un seul exemple, un adjoint administratif ou technique de 2ème classe, 13 ans après son recrutement, aura gagné 23,15 euros de traitement brut, soit moins de 19 euros net !

### Le véritable enjeu : la valeur du point

Depuis l'ère Sarkozy, la perte est déjà de plus de 5 % et devrait malheureusement dépasser les 6 % à la fin de sa mandature avec le scandaleux gel imposé depuis le 1er janvier 2011. Il y a donc une accélération notoire de la dépréciation de la valeur du point. Pour rendre ce décrochage moins douloureux, on a assisté, sur la même période, à une augmentation importante du régime indemnitaire. En effet, en 20 ans, la valeur des primes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) a doublé

**En 1991, pour 1000 euros de salaire mensuel brut versé, on percevait en moyenne 120 euros de primes. En 2010, toujours pour 1000 euros de traitement indiciaire, on est passé à 220 euros de primes**

Seulement, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.

Déjà, le taux des primes varie de 1 à 10 selon les secteurs. Ensuite, pour le calcul des pensions des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro. Enfin, le versement des primes est parfaitement aléatoire et discriminatoire.

C'est d'ailleurs sur elles que sont assises les « rémunérations à la performance » ou « l'intéressement collectif », armes de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière.

**En bas de la feuille de paie, c'est encore moins : Non seulement, nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires.**

Ça a commencé par la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique en 2005, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif, hautement condamnable dans son principe, ôte en moyenne aux fonctionnaires 1 % du net à payer par la biais de sa cotisation.

Et voilà que, depuis 2011, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de la pension retraite qui, elle, dès 2012, nous retranche 0,54 % de pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires et les pensions : c'est possible !

**En clair, un agent catégorie « C » perd depuis 2000 de 214 à 259 euros par mois !**

Rappelons d'abord une vérité première : la crise, c'est celle du système capitaliste. C'est bien la course folle aux profits qui l'a provoquée.

Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit les peuples du monde qui en fassent les frais.

Pas davantage les agents de la Fonction publique qui n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

Sans entrer de nouveau dans les mécanismes de la dette, l'accroissement des recettes, appuyé sur une nouvelle répartition des richesses créées, est la voie à emprunter pour qui se soucie de justice sociale.

En tout état de cause, lorsqu'on le rapporte au Produit Intérieur Brut, l'ensemble constitué par les traitements, primes et pensions de tous les ayants droit des trois versants de la Fonction publique est en baisse depuis plusieurs années.

Ainsi, de 2000 à 2008, il représente 0,7 point de PIB en moins, c'est-à-dire, environ 13 milliards d'euros.

Et, si on se rapporte aux seules rémunérations des actifs, la baisse se situe à 1 point, soit environ 19 milliards d'euros.

Avec leurs collègues du secteur privé, les agents de la Fonction publique constituent le principal moteur des richesses créées et d'une croissance pérenne.

Il est donc juste qu'ils en perçoivent les fruits.

Ajoutons que, en plus d'une relance durable tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat et donc de la consommation, la progression des salaires c'est également des ressources supplémentaires pour la protection sociale.

**Par exemple, augmenter la valeur du point de 5 %, c'est faire rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie**

Les revendications de la CGT :

Salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts ;

Pour 2012, augmentation de la valeur du point au moins égale à l'inflation ;

Rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures ;

Refonte de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications ;

Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète ;

Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut

Ré indexation des pensions sur les salaires.

**ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOS LEGITIMES REVENDICATIONS**

## Réunion sur la mobilité :

Le 14 juin 2012 à 14h30 en présence de la DRH, de notre direction, du service ATI et des autres syndicats, les résultats de la mobilité des ATI nous ont été présentés.

Le mouvement interne a été particulièrement dense en raison de la réorganisation du service ATI et de la suppression des 7 postes de brigades.

Au total 31 mobilités sont effectives, environ 1 ATI sur 5 changera d'affectation à la rentrée.

Deux postes en collège, sur Marseille, restent à pourvoir après la mobilité interne, E.Manet et H.Daumier.

Pour conclure la CGT, apprécie l'effort de transparence que notre collectivité a fait sur le mouvement mais regrette que le système adopté ne soit pas plus équitable et que le dialogue social ne soit pas mis plus en avant.

**C'est pourquoi nous continuerons à revendiquer, la mise en place d'un barème afin que tous les critères comptent et la mise en place de véritable CAP de mobilité.**

## Pétition pour le Collège Mignet

Les représentants élus des Associations de parents d'élèves, PEEP et FCPE, convaincus de la nécessité vitale pour le collège de récupérer le bâtiment de l'Annexe, appellent solennellement les élus du Conseil Général et de la Municipalité d'Aix-en-Provence à prendre leurs responsabilités et à trouver un accord pour que l'Annexe soit remise à la disposition du collège: il y va de l'intérêt et de la sécurité des quelque 1 000 enfants du collège.

## Adresse de la pétition

<http://www.petitionenligne.fr/petition/les-collegiens-de-mignet-ont-besoin-de-l-annexe/2665#signnow>

## Prime informatique : la Région l'accorde, le CG13 s'obstine

**U**n simple courrier a suffi à nos collègues STIL (équivalent des ATI pour la région) pour obtenir la prime informatique.

Pour la Région :

Un établissement scolaire est un système d'information ;

Le service STIE, équivalent de la SIC, est considéré comme un service informatique intégré ;

Les personnels qui sont en charge du bon fonctionnement de ces réseaux par leurs qualifications et leur fiche de poste sont considérés comme des pupitreurs. Depuis mars 2011 nos collègues bénéficient de cette prime informatique.

**Notre collectivité, après avoir nié son existence, a affirmé que nous ne pouvons pas y prétendre.**

A ce jour, Madame Agier ne nous a toujours pas communiqué le dossier transmis à Monsieur le préfet ainsi qu'une copie de sa réponse, malgré nos demandes répétées.

Il y a donc de la part de notre collectivité une déconsidération pour les personnels ATI qui chaque jour, remplissent leurs missions. C'est une véritable volonté de ne pas reconnaître notre spécificité informatique et, de fait, notre direction entretient un règlement spécifique flou qui lui permet de faire ce qu'elle veut !

## Pétition : Pour un règlement spécifique ATI juste et équitable

La pétition ci-dessous circule, une fois que nous aurons recueilli suffisamment de signatures, nous la remettons au Président du Conseil Général.

## Pétition

Construisons notre spécificité informatique avec :

- **La négociation de notre règlement spécifique** : nous ne pouvons plus dépendre selon les desideratas de notre service soit du statut des Adjoints Techniques soit de celui des Adjoints Techniques des Collèges. (Cf : NBI ZEP, circulaire Lang)
- **L'élaboration d'un véritable plan de carrière**, la CGT, entre autre, propose l'organisation d'un examen professionnel pour nous permettre d'accéder au grade d'Adjoint Technique de 1er classe et ainsi gagner jusqu'à sept ans sur notre avancement.
- **L'obtention de la prime informatique** (Décret n°71-343 du 29 avril 1971)

Signez la pétition !!!

- Pour un règlement spécifique clair, sans ambiguïté, prenant en compte notre spécificité
- Pour l'organisation d'un examen professionnel propre aux ATI
- Pour l'obtention de la prime informatique